

Communiqué suite au pique-nique chez François Pinault

Mardi 12 février 2013



François Pinault est depuis 2006 le 2ème actionnaire du groupe VINCI. Sa holding Artémis, également actionnaire de Bouygues, autre géant du BTP bien connu, a acquis près de 12 millions de titres du bétonneur de Notre-Dame-des-Landes ! Alors quand on a appris que Pinault représentait à lui seul 5% du capital de Vinci, on s'est dit que ça méritait bien un pique-nique sur la pelouse de son château !

Sans attendre d'y être invitéEs, nous nous sommes renduEs, dimanche 27 janvier, en début d'après-midi, à quelques unEs sur le domaine de la Mormaie et, profitant d'une porte ouverte, nous sommes dirigéEs vers le parvis du château où nous avons déployé une banderole, avant de partager quelques morceaux de quiche et quelques bières artisanales made in ZAD.

Pour dire toute la vérité, nous ne nous sommes pas attardéEs. Après avoir expliqué l'objet de notre présence aux employéEs du (multi)milliardaire (sa fortune personnelle est de 8,1 milliards d'euros, soit 472 000 années de SMIC), nous sommes très vite repartiEs en criant quelques slogans bien à propos : « Pinault, pollueur, voleur, expropriation ! » Rien de bien méchant en somme...

Pinault et ses acolytes de Vinci, eux, ne se gênent pas pour projeter la destruction de 2000 hectares de bocages et de terres agricoles pour y construire un aéroport inutile et coûteux. Ils ne s'offusquent pas non plus du fait que des centaines d'hommes en uniforme violent quotidiennement les propriétés des habitants de la zone pour les en exproprier par la force. Ils

ne sont pas gênés, de manière générale, du fait qu'ils contribuent au désastre écologique et à la destruction lente et irrémédiable de nos espaces de vie et de notre atmosphère.

Nous, pique-niqueur/euses du dimanche, résistantEs en bottes crasseuses, hordes indisciplinées et fières de l'être, revendiquons notre impertinente intrusion sur la modeste propriété du patron de Pinault-Printemps-Redoute.

Pour autant, nous regrettons que de jeunes randonneur/euses aient eu à subir la répression à notre place. En effet, 16 personnes de 17 à 20 ans ont été interpelléEs (info AFP reprise par divers média) sur un chemin de campagne et maintenues en garde-à-vue durant 45 heures, subissant auditions et relevés d'empreintes digitales et génétiques.



InculpéEs pour « violation de domicile » et « menaces de mort », ainsi que pour « refus de se soumettre aux opérations de relevés signalétiques » et « refus de se soumettre aux prélèvements biologiques » pour certainEs, ils et elles comparâitront les 28 février 2013 à 9h30 devant le Juge des Enfants au TGI de Paris (1 personne) et le 11 mars 2013 à 14h devant la 7ème chambre D du TGI de Versailles (15 personnes).

Nous, militantEs de tous âges, agissant en conscience et en accord avec nos principes, exprimons toute notre solidarité avec les inculpéEs et appelons chacunE à nous rejoindre dans notre lutte déterminée contre Vinci et son monde, contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et contre tous les autres Grands Projets Inutiles et Imposés !

Des personnes du Collectif parisien de soutien à la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Contact : presse.nddl-paris@riseup.net